

PRESENTATION ET REGLEMENT INTERIEUR

SITUATION :

La Résidence Saint-Michel, créée en 1971, est un Logement-Foyer pour Personnes Agées sous le soleil de Provence dans la Cité des Quatre Reines : Forcalquier.

« Espace où se rencontrent le monde alpin et le monde méditerranéen, unissant harmonieusement leurs caractères, le pays de Forcalquier, est justement célèbre pour l'équilibre de son climat. La pureté et la légèreté de l'air, la transparence et la luminosité du ciel, s'accordant à la douceur des collines, y font naître une incomparable sensation d'apaisement. Ici on respire ... » (Citation de Jean-Yves Royer).

DESCRIPTION :

Les logements proposés sont des studios pour une personne, meublés, avec eau chaude et chauffage central. L'établissement peut accueillir des couples puisqu'il existe des studios prévus à cet effet.

Un studio type dispose d'une pièce principale où se trouvent un lit avec literie, une table de chevet, une armoire de rangement et penderie, un placard mural, une table, une chaise, un fauteuil, un petit coin cuisine avec évier, plaques électriques (deux), frigo, une salle de bain avec douche, lavabo et W.C rehaussé. Chaque studio dispose d'une prise de branchement pour la télévision. (Abonnement téléphonique auprès d'un opérateur possible sur demande. Il conditionne le fonctionnement de l'appel malade.). Au cours de l'année 2013, l'ensemble des studios a été équipé de détecteurs de fumée.

FONCTIONNEMENT :

Les locaux et le linge :

Les résidents ont la possibilité de porter du petit mobilier (poste de radio, petite table ...) pour compléter, ou personnaliser l'agencement de leur studio. S'ils en manifestent le désir, et dans la mesure du possible, ils peuvent même faire installer leurs meubles.

Les draps et les couvertures sont fournis par l'établissement. (Lit une place uniquement).

Le linge personnel doit être marqué afin de faciliter la tâche du personnel de service et d'éviter tout problème de confusion. **Seul le**

linge identifié par un ruban tissé brodé au nom du résidant sera pris en charge par l'établissement. (Les effets nécessitant un nettoyage à sec et les textiles délicats ne sont pas pris en charge par l'établissement.)

L'entretien du linge et des locaux est assuré sans supplément de prix.

Les repas :

Les repas se prennent dans la salle à manger qui se trouve dans un bâtiment indépendant des bâtiments studios.

Le repas de midi est obligatoire, celui du soir et le petit déjeuner sont facultatifs. Les résidants sont autorisés à s'absenter 5 semaines durant l'année. Au-delà de ces trente-cinq jours d'absence, le repas de midi est facturé.

Toute absence au repas doit être signalée la veille avant midi, sinon le repas sera compté comme ayant été pris.

Toute absence prolongée doit être signalée auprès du personnel.

Les résidants ont la possibilité d'inviter les membres de leur famille ou leurs amis à partager leur repas. Il suffit d'en informer le personnel à l'avance et au plus tard la veille avant midi (ex : samedi avant midi pour le repas du dimanche).

Horaires de repas :

- Petit déjeuner	en studio
- Repas du midi	12 h
- Repas du soir	18 h 45

Administration générale :

Durant son séjour, **le résidant garde le libre choix de son médecin traitant ; il suffit d'en informer l'accueil.**

Une permanence est assurée à l'accueil suivant les horaires affichés (sauf raison de service) afin d'aider les résidants à accomplir certaines démarches d'ordre administratif.

Le courrier est distribué quotidiennement à midi (sauf le dimanche). Une boîte aux lettres, relevée tous les jours du lundi au vendredi, est installée dans l'enceinte de l'établissement.

A son arrivée, chaque résidant se voit remettre deux clés. Une lui permet de verrouiller son studio, la deuxième de fermer à clé le placard mural qui se trouve dans le studio. Cette deuxième clé est unique. **Le résidant ne peut faire refaire de double de l'une de ces deux clés sans en demander l'autorisation préalable au**

Directeur de l'établissement. Il s'engage à signaler immédiatement la perte de l'une de ces deux clés.

La responsabilité civile du résidant est couverte par une assurance que contracte l'établissement. Elle se limite à tous les dommages que le résidant peut causer à autrui dans l'enceinte de la Résidence Saint-Michel.

L'attention est attirée sur le fait que la vie à l'intérieur de la Résidence Saint-Michel impose des contraintes inhérentes à la vie en collectivité. Il est donc demandé à chacun de respecter la liberté et la tranquillité des autres résidants.

Ainsi les animaux domestiques sont acceptés sous réserves qu'ils soient bien éduqués, qu'ils bénéficient d'un suivi vétérinaire justifié par un document écrit au moins une fois par an, qu'ils ne gênent pas le voisinage.

L'établissement est agréé pour l'admission des personnes bénéficiaires de l'Aide Sociale aux Personnes Agées.

L'agrément de l'établissement permet au nouveau résidant, en fonction de ses revenus, de prétendre à l'Allocation Logement.

Durée des séjours :

La Résidence Saint-Michel offre, au libre choix des résidants, la possibilité d'un séjour à long terme, mais aussi de courte durée, et ce sans supplément de prix.

Toute personne souhaitant **quitter l'établissement** avant la date prévue en a la possibilité ; il suffit simplement d'en **informer l'accueil au plus tôt et au moins un mois avant la nouvelle date de départ**. Si cette condition ne pouvait être remplie, la Résidence Saint-Michel facturerait alors les prestations dues à titre obligatoire (logement et repas de midi) pendant 30 jours à partir de la date à laquelle aura été annoncé le départ anticipé.

ANIMATION :

Elle est assurée par une animatrice qui propose diverses animations aux résidants : jeux de société, ateliers, sorties (théâtre, cinéma, marché provençal, pique-nique, visite d'exposition ou de site particulier, etc...), spectacles sur place,... et en fin de chaque mois les anniversaires du mois écoulé. Les animations peuvent varier suivant les saisons. Lorsque c'est possible les familles et amis des résidants sont conviés.

Une salle de loisirs est à la disposition des résidants en permanence, pour lire, jouer aux cartes ou à divers jeux de société ou simplement s'informer ou passer un moment avec d'autres personnes si le temps ne permet pas de profiter du jardin et des terrasses.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Etre valide et autonome, et âgé d'au moins 60 ans. (Etablissement non médicalisé)
- Remplir une **demande d'admission** auprès de l'accueil de la Résidence Saint-Michel, elle permet de prendre rang sur la liste d'attente, et y joindre le dernier avis d'imposition.
- Faire compléter par le médecin traitant, ou actuellement en charge du demandeur, le **dossier médical unique de demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées** et le joindre sous pli confidentiel adressé au Médecin de la Commission d'admission à la demande d'admission.
- Fournir un **certificat médical** établi par la médecin traitant spécifiant que le demandeur est indemne de toute maladie contagieuse et suffisamment valide et autonome pour se suffire à lui-même.
- Fournir une **copie du livret de famille**, avec tous les enfants, certifiée conforme à l'original par le demandeur. (équivalent de la fiche familiale d'état civil).
- Tout autre document susceptible de faciliter les démarches administratives pourra être remis à l'entrée du résidant. (Carte d'assuré social, de mutuelle ...).

(Toutes les copies de ces documents peuvent être faites sur place si nécessaire)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, au regard de la disponibilité des logements et des candidatures, la commission d'admission et de suivi se réunit et prononce l'admission du futur résidant.

TARIF EN VIGUEUR : Voir feuille en annexe.

*Dernière mise à jour : 2014-07-11
Annule et remplace éditions précédentes.*